

Attributions du Service Formation

Attributions du Service Formation

LA FORMATION COOPERATIVE

La formation coopérative est l'une des principales missions attribuées à l'Office du Développement de la Coopération par le dahir du 23 avril 1975 portant sa constitution, et la loi n°112.12 relative aux coopératives.

La formation est dispensée sous quatre formes principales suivant la nature et les besoins des populations cibles :

1- Formation directe :

- Elle est destinée aux populations cibles suivantes :

- Les membres des coopératives, tous secteurs confondus
- Les encadreurs et les gestionnaires des coopératives
- Les cadres des administrations techniques (sur demande)

- Elle est généralisée à tous les secteurs, mais les plus importants restent :

- L'agriculture et toutes ses branches
- L'artisanat : production et services
- La pêche artisanale
- Les nouvelles branches (alphabétisation, comptabilitéetc.)

- Elle cible les besoins fonctionnels dans les domaines de :

- L'organisation, le fonctionnement et la gestion des coopératives
- Les aspects juridiques et comptables
- Les droits et les obligations
- Le marketing simplifié

(D'autres formations spécifiques sont assurées en commun accord avec les intéressés)

2-L'enseignement cooperatif :

L'enseignement est dispensé sous forme de cours dans le domaine coopératif, dans les centres et les instituts de formation dépendant de certains ministères (santé, intérieuretc.) et dont le but est de préparer les lauréats de ces centres à leurs contacts quotidiens avec les coopératives.

3- L'Encadrement et l'accompagnement des stagiaires et des chercheurs :

Le Service assure également l'encadrement des stagiaires et l'orientation des étudiants et chercheurs venus des centres de formation professionnelle, instituts et universités ; cet encadrement est axé essentiellement sur la présentation de l'Office (missions, organigramme et programmes...), ainsi que des données et informations relatives au mouvement et secteur coopératif, un planning des visites et réunions avec les divisions et services, la bibliothèque est au service des chercheurs et étudiants.

Source URL: <http://test.odco.gov.ma/fr/blog/attributions-du-service-formation>